

6172 – Autres actes soumis à l'obligation de transmission

ARRÊTÉ n° 2019/0486

Portant organisation de la capture des chats errants

Le Maire de la Ville de Gien,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2212.2,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L211.19.1, L211.27, L212.10 et R211-12,

Vu le règlement sanitaire départemental du Loiret,

Vu la délibération n° 2017/09/14 du Conseil municipal du 27 septembre 2017 approuvant la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation « 30 millions d'amis »,

Vu l'arrêté n° 2017/1063 du 25 octobre 2017 portant organisation de la capture des chats errants,

Considérant la prolifération des chats errants sur le territoire de la Commune,

Considérant que la capture, la stérilisation et le tatouage des chats errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publique,

ARRÊTE

Article 1 – Une campagne de capture de chats errants à Gien est planifiée à partir du 20 mai 2019 :

- quartier des Montoires,
- quartier de la Gare,
- rue de la Marne.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et publié sur le site internet de la Commune.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Gien est chargée de l'exécution du présent arrêté.

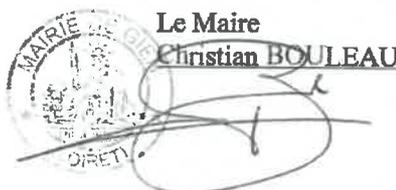
Article 4 – DIFFUSION A :

- Monsieur le Préfet du Loiret,
- La compagnie de gendarmerie de Gien,
- La police municipale de Gien,
- L'association « Chats libres » de Gien,
- La clinique vétérinaire SCP Ducros Bergerault-Papon,
- La Fondation « 30 millions d'amis ».

Fait en Mairie de Gien, le 3 mai 2019

Le Maire

Christian BOULEAU



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : 14/5/2019